

24h InnovARC 2017

Atelier : “Mutualiser les compétences pour réduire les coûts, comment faire ?”

Lorsqu’une entreprise doit faire face à un changement de rythme de travail limité dans le temps, il existe plusieurs solutions pratiquées depuis toujours. Toutefois, le prêt de compétences n’est que peu utilisé, respectivement son accès est très limité (réseau local, connaissances directes). Or, aujourd’hui, nous pouvons imaginer mettre à disposition des compétences plus largement pendant certaines plages de temps et donc réduire ses propres coûts en libérant des ressources inoccupées temporairement (ses frais sont pris en charge par le bénéficiaire). Ou au contraire, compléter rapidement sa capacité productive par l’utilisation de compétences disponibles, formées et accessibles.

Objectifs de l’atelier :

Pour parvenir à réaliser une mutualisation des compétences, plusieurs conditions doivent être réunies :

- une masse critique suffisante de compétences et de plages
- un accord-cadre régissant la relation temporaire entre la ressource prêtée, son employeur contractuel et son employeur temporaire
- une plateforme (web) et le logiciel adapté
- le courage de partage de l’employeur
- la compréhension intellectuelle de cette solution pour les personnes dont les compétences seront mises à disposition
- des aspects légaux et administratifs irréprochables pour chacune des parties.

Ces conditions sont-elles utopiques ? Y en a-t-il d’autres ? Quelles sont les limites perçues ? Qui pourrait se lancer dans cette perspective et devons-nous attirer des institutions, publiques notamment ?

A l’issue de l’atelier et dans le meilleur des cas, nous aimerions pouvoir monter un consortium-pilote et rechercher le financement pour le développement d’une telle plateforme de mutualisation.

Besoins / compétences / profil des participants recherchés :

TPE, PME et ETI, Institutions publiques genre ORP, Service de l’emploi, associations professionnelles, etc.

Avec la participation de :

- **Olivier Gasser**, directeur intérimaire chez BEKA St-Aubin SA et conseiller en entreprise
- **Pierre-Yves Kohler**, directeur de FAJI SA
- **Bernat Palou**, directeur d’ARCM
- **Antonio Rubino**, secrétaire général du GIM-CH
- **Florian Stauffer**, directeur technique chez Ciposa SA